



SEANCE  
31 Mai 2023

**OBJET :**  
**Subvention- classe  
transplantée**

**RAPPORTEUR :**  
**Marion  
PAPADOPOULOS**

**N°**  
**2023-05-12**

**PJ :**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente un mai, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
23**

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

**Étaient Excusés : 6**

Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI  
William BOUQUET représenté par Jean-Luc BARCELLI  
Aurélie NOUGIER représentée par Régis PHALY  
Line PIGHINI représentée par Patrick MOUTTE  
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO  
Audrey TRALONGO représentée par Guy MOUREAU

**Absent :**

**Secrétaire de Séance : Josette PULITI**

☞ ☞ ☞

Monsieur le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande de subvention pour une participation de la commune d'Entraigues sur la Sorgue au financement d'une classe transplantée (classe de neige) pour un enfant domicilié à Entraigues et scolarisé en classe ULIS à AVIGNON après orientation de la MDPH de Vaucluse ;

L'enseignante de la classe de cet enfant, organisatrice du séjour en lien avec la coopérative scolaire, a sollicité la commune afin que celle-ci participe à hauteur de la participation versée par la ville d'Avignon pour les enfants de ladite classe domiciliés à AVIGNON soit 154.72 € par élève. La ville d'AVIGNON réservant sa participation aux enfants domiciliés dans la commune d'AVIGNON ;

Après avoir ouï l'exposé,  
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE

- **ACCORDE** une subvention pour participation au financement d'une classe de neige d'un enfant domicilié à ENTRAIGUES sur la SORGUE et scolarisé en classe ULIS à AVIGNON d'un montant de 154.72 €,
- **DIT** que la subvention sera versée sur présentation des documents justificatifs.

Fait et délibéré  
Les jours mois et an ci-dessus  
ont signé  
Pour copie conforme

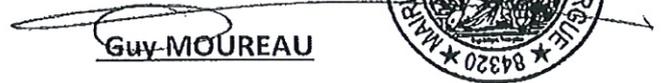
La secrétaire de séance,

Josette PULITI



Le Maire,

Guy MOUREAU



Acte certifié exécutoire le : 20/06/2023  
Après dépôt en Préfecture le : 09/06/2023  
Après publication ou notification le : 20/06/2023  
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication